



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 71984

Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le devenir des emplois jeunes de l'éducation nationale. En effet, les contrats de nombreux aides-éducateurs vont bientôt prendre fin et, après cinq années de travail au service de l'Etat, ces jeunes risquent de se retrouver au chômage. Il lui demande donc ce qu'il a prévu de faire pour leur avenir proche.

Texte de la réponse

Les aides éducateurs ont fait émerger des fonctions qui améliorent incontestablement le fonctionnement des établissements scolaires. C'est pourquoi il a été décidé de prolonger le dispositif. Le recrutement sur les emplois d'aides-éducateurs est maintenu sous sa forme actuelle de contrat à durée déterminée de droit privé. Les personnes retraitées n'ont pas vocation à être maintenues sur leur emploi au terme de leur contrat mais doivent bénéficier d'un parcours professionnalisant individualisé et répondant aux besoins de formation de chacun. La professionnalisation et la formation des aides éducateurs constituent un volet prioritaire du programme qui a été renforcé et qui est soutenu par un effort financier important. Parmi les mesures mises en oeuvre pour faciliter l'accompagnement des jeunes vers un emploi, certaines concernent en particulier des aides-éducateurs proches de l'échéance de leur contrat : les contrats d'une durée inférieure à cinq ans vont être prolongés et portés à une durée totale de soixante mois. Par ailleurs, au cours des deux dernières années de leur contrat, les aides éducateurs dont le projet de formation le nécessite peuvent bénéficier d'une forte augmentation du volume horaire consacré, sur leur temps de travail à cette formation. Des concours de troisième voie, prenant en compte les années d'activité professionnelle, sont organisés afin d'ouvrir encore davantage l'accès aux métiers de l'enseignement ou de l'administration. Toutefois, la fonction publique et les concours ne constituent pas l'unique voie d'insertion et les secteurs d'emploi vers lesquels les services académiques proposent des actions d'accompagnement et de formation sont très divers.

Données clés

Auteur : [M. Marc-Philippe Daubresse](#)

Circonscription : Nord (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71984

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 238

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1674